



COMMUNIQUÉ

Dans le cadre de la poursuite des réformes des finances publiques, le **Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances, de la Dette et des Participations, chargé de la Lutte Contre la Vie Chère**, porte à la connaissance de tous les opérateurs économiques de la **suppression totale des ordonnances en instance de règlement au Trésor Public antérieures à 2023.**

Cette annonce, qui fait suite aux précédents communiqués relatifs aux audits des ordonnances en instance de règlement au Trésor Public, constitue une étape essentielle dans l'assainissement de nos finances publiques, afin de permettre une exécution budgétaire sereine à travers la journée comptable, et restaurer la crédibilité de la signature de l'Etat.

Toutefois, les opérateurs économiques détenteurs des ordonnances en instance de règlement au Trésor sur la période indiquée assorties de toutes les pièces justificatives, sont priés de les déposer à la TASK FORCE, **au plus tard le 17 octobre 2025, délai de rigueur.**

Fait à Libreville, le 6 octobre 2025


Henri-Claude OYIMA